

★ Assurer les besoins de demain

ARIANNE PHOSPHATE INC.

RAPPORT DE GESTION

PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSÉS LE 30 SEPTEMBRE 2023



TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS PROSPECTIVES	3
DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	4
FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT	4
AUTRES FAITS MARQUANTS.....	4
EXAMEN OPÉRATIONNEL ET HISTORIQUE	5
TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE.....	8
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	9
FLUX DE TRÉSORERIE, LIQUIDITÉ ET GESTION DU CAPITAL.....	10
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	11
DISPOSITIONS HORS BILAN	11
APPLICATION DES NOUVELLES IFRS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	12
INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL.....	12
INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	12

Le présent rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des activités d'Arianne Phosphate Inc. (« Arianne » ou la « Société ») pour la période terminée le 30 septembre 2023. Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions du formulaire 51-102, approuvé par le conseil d'administration et daté du 28 novembre 2023. Il doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022 (les « états financiers ») et les états financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Tous les montants monétaires inclus dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, en états financiers de la Société et en devise fonctionnelle, sauf indication contraire.

Les conventions comptables suivies dans les états financiers sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et, le cas échéant, à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022.

Raphaël Gaudreault, ingénieur minier, chef de l'exploitation d'Arianne, personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101, a examiné les informations techniques suivantes.

De plus amples renseignements concernant la Société et ses activités sont déposés par voie électronique dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR+) au Canada et peuvent être consultés sur www.sedarplus.ca.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport de gestion concernant nos plans, attentes et intentions, résultats, niveaux d'activité, rendement, objectifs ou réalisations actuels et futurs, ou tout autre événement ou développement futur constituent des déclarations prospectives. Les mots « peut », « sera », « devrait », « pourrait », « s'attend à », « planifie », « a l'intention de », « tendances », « indications », « anticipe », « croit », « probable », « prédit », « estime » ou « potentiel » ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou d'autres mots ou expressions comparables, visent à identifier les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs spécifiques contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant le développement général de l'entreprise et le démarrage éventuel de la production commerciale et la position de liquidité de la Société. Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur les estimations et hypothèses que nous avons formulées concernant, entre autres, la conjoncture économique générale et l'industrie minière en général, à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous jugeons appropriés et raisonnables dans les circonstances. Bien que raisonnables, les énoncés peuvent comporter des risques et des incertitudes connus et inconnus et, par conséquent, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés.

Arianne s'assure de se conformer à toutes les lois, réglementations et permis environnementaux et sociaux pertinents à tous égards importants.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Arianne est une entreprise axée sur le développement du projet de phosphate du Lac à Paul situé dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (symbole DAN), à la Bourse de Francfort (symbole JE9N) et au marché OTCQX (OTCQX) (symbole DRRSF). Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine Est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

- En octobre 2023, la Société et le Groupe environnement et biotechnologie (« GERB ») du cégep de Rivière-du-Loup ont reçu une subvention de 727 500 \$ sur trois ans pour le développement d'un engrais organique prometteur. La subvention a été accordée après une première série de travaux réussis visant à produire un nouveau type d'engrais grâce à un processus, développé par le GREB, de combiner le concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne avec des déchets organiques.
- En mars 2023, la Société a reçu une étude d'ingénierie mettant à jour ses dépenses en immobilisations prévues (« CapEx ») du projet Lac à Paul. L'étude a été entreprise à la fin de 2022 et au début de 2023 et estime les dépenses d'investissement pour le projet Lac à Paul à environ 1,55 milliard de dollars américains, sur la base d'un taux de change de 1,35 \$ US/CA. L'estimation des dépenses d'investissement comprend également les améliorations nécessaires à l'infrastructure, y compris une ligne de transport hydroélectrique du barrage au site et une installation de chargement de navires sur la rive nord de la rivière Saguenay.
- La Société a reçu des résultats positifs de tests qui confirment que son concentré de phosphate de haute pureté peut être utilisé dans la production d'acide phosphorique de qualité technique utilisé dans la production de batteries, puisque la batterie lithium-fer-phosphate (« LFP ») est devenue une technologie de pointe dans les batteries.

Vous trouverez plus de détails dans la section **EXAMEN OPÉRATIONNEL ET HISTORIQUE**.

AUTRES FAITS MARQUANTS

- Le 17 août 2023, la Société a ajouté Mark Edinger à titre de conseiller. M. Edinger est un vétéran de 15 ans de Nutrien Ltd., ayant récemment occupé le poste de directeur de l'équipe commerciale et de gestion des produits de phosphate.

Également à cette date, la Société a accordé 500 000 options d'achat d'actions à son chef de la direction Jeffrey Beck au lieu de tout salaire ou rémunération en espèces, ayant une date d'expiration du 17 août 2033 et un prix d'exercice de 0,34 \$ par option d'achat d'actions.

- Le 12 juillet 2023, la Société a annoncé qu'Hybrid Financial Ltd. a été engagée pour accroître la notoriété du marché et de la marque pour Arianne et pour élargir la portée de la Société au sein de la communauté des investisseurs.
- Le 31 mars 2023, la Société a annoncé l'émission de 3 899 424 actions à titre de paiement d'intérêts annuel échéant à la même date, au prix de 0,5107 \$. De plus, la Société a annoncé un remboursement de 1 M\$ sur la ligne de crédit impayée.

- Le 16 mars 2023, la Société a vendu ses redevances de 1,5 % couvrant 25 claims dans la région de la Baie James à Lithium Royalty Corp pour 2 350 000 \$.
- Le 24 janvier 2023, la Société a nommé Marco Gagnon à titre de président du conseil d'administration et a nommé Dr Raef Sully à titre d'administrateur.

EXAMEN OPÉRATIONNEL ET HISTORIQUE

Bien que 85% de la production mondiale de phosphate soit utilisée dans les engrais, il existe une demande croissante d'autres applications spécialisées. En raison de la nature du gisement d'Arianne Phosphate, il permet à la Société de produire un concentré de phosphate de très haute pureté et à faible teneur en contaminants qui peut être utilisé pour d'autres applications, ainsi que pour les engrais. Arianne a été active dans la recherche de plusieurs opportunités qui permettraient à son produit une plus grande clientèle potentielle.

BATTERIE LITHIUM-FER-PHOSPHATE (LFP)

Au cours des dernières années, la batterie LFP a gagné en pénétration dans certains segments de l'industrie automobile avec plusieurs grandes entreprises augmentant le nombre de véhicules utilisant ces batteries. Depuis le début de l'année 2023, les grands constructeurs automobiles ont annoncé la construction de leurs usines LFP aux États-Unis et au Canada, tandis que d'autres envisagent d'adopter les batteries LFP. En outre, un acteur étranger majeur de l'acide phosphorique a reçu une subvention d'une agence gouvernementale américaine pour construire une usine de fabrication de cathodes aux États-Unis. Une contrainte sur certaines des technologies de batteries actuelles a été la capacité de trouver un approvisionnement à la fois suffisant et sûr des matériaux nécessaires pour produire ces batteries, un défi qui a un impact sur l'industrie. Dans le cas des batteries LFP, le fer et le phosphate sont plus faciles à trouver et devraient permettre la croissance substantielle qui devrait se produire au cours des prochaines années.

Le concentré de haute pureté d'Arianne peut répondre à un large éventail de besoins, des engrais aux applications plus avancées, et l'emplacement d'Arianne dans un environnement géopolitique sûr offre une sécurité d'approvisionnement à ceux qui cherchent à s'approvisionner en phosphate.

Arianne a réalisé une étude de préfaisabilité avec Prayon (voir communiqué de presse du 30 octobre 2019) il y a plusieurs années et, compte tenu de la demande d'acide phosphorique purifié, la Société continue de chercher des occasions d'expansion en aval et d'être un producteur pour le marché LFP. Le concentré de phosphate d'Arianne a très bien réagi au cours du procédé en 2019 et était capable de produire un acide de qualité marchande de 60 % P_2O_5 (« MGA ») et opposé à 52 % d'AGG habituel et, par conséquent, devrait pouvoir être vendu à une marge plus élevée. De plus, en raison de la nature de haute qualité de l'apport de concentré de phosphate d'Arianne, le sous-produit de gypse produit au cours du procédé semble avoir une valeur commerciale, par opposition aux déchets contaminés typiques générés par l'utilisation de sources traditionnelles de phosphate naturel.

Des tests ont été réalisés en 2022, sur des échantillons d'acide phosphorique produits par Prayon Technologies, une division de PRAYON S.A. (« Rayon »), un leader mondial dans la production d'acide phosphorique purifié et un ingrédient nécessaire à la production de batteries LFP. Le rapport détaille en détail le processus complet de conversion du concentré de phosphate d'Arianne en acide, passe en revue diverses méthodes pour le faire, optimise les performances/récupérations et fournit des spécifications complètes. Outre les rapports, Arianne a également reçu des échantillons d'acide phosphorique purifié fabriqué à partir

de son concentré de phosphate et produit par le processus. Les rapports et les échantillons sont actuellement mis à la disposition des entreprises intéressées à avoir accès au concentré de phosphate d'Arianne ou aux produits fabriqués à partir de celui-ci.

APPLICATION DIRECTE

Arianne travaille avec le Cégep de Rivière-du-Loup sur le développement d'une nouvelle génération d'engrais à partir de déchets organiques et du concentré de phosphate de haute pureté et peu contaminant d'Arianne.

À l'heure actuelle, la pratique de l'industrie consiste à prendre le concentré de phosphate extrait et à l'expédier à une installation d'acide phosphorique. Là, il est combiné avec de l'acide sulfurique et d'autres ingrédients pour fabriquer des engrais à base de phosphate « en aval » tels que le MAP et le DAP. En travaillant avec des organismes de recherche et commerciaux, Arianne cherche des moyens de modifier le processus traditionnel et de combiner son concentré avec des déchets organiques ou d'autres bactéries qui permettraient à son concentré de phosphate d'être utilisé efficacement en agriculture sans avoir besoin de produits fertilisants acidulés traditionnels.

Pour l'industrie agricole, cela pourrait permettre à l'agriculteur de s'éloigner des procédés à base d'acide et, en s'intégrant aux déchets organiques, permettre un processus circulaire et respectueux de l'environnement. Sur le plan logistique, cela permettrait également à Arianne d'être moins dépendante des installations en aval pour acheter son phosphate et le transformer en engrais.

En octobre 2023, la Société et le Groupe environnement et biotechnologie (« GERB ») du cégep de Rivière-du-Loup ont reçu une subvention de 727 500 \$ sur trois ans pour le développement d'un engrais organique prometteur.

TECHNOLOGIE À BASE D'HYDROGÈNE

Actuellement, les électrolyseurs ont trois défis principaux pour la production de masse : performance, durabilité et coût. Les recherches actuelles portent sur l'utilisation de matériaux à base de phosphate dans les composants de l'électrolyseur et permettraient de relever ces défis. Le phosphate permet une plus grande conductivité ionique et optimisera la production d'hydrogène.

Arianne Phosphate travaille avec l'Université du Québec à Trois-Rivières UQTR ») pour évaluer l'utilisation du concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne dans les électrolyseurs qui produisent de l'hydrogène destiné aux piles à combustible à hydrogène. Les travaux de l'UQTR portent sur les conceptions autour de la membrane échangeuse de protons (« PEM »).

ACCORDS FORMELS

En septembre et décembre 2018, la Société a annoncé la signature officielle de deux accords formels d'approvisionnement. Aux termes de ces accords, les acheteurs ont conclu des contrats à long terme pour acheter le concentré de phosphate de haute pureté d'Arianne qui sera expédié à l'usine de traitement des acheteurs pour un traitement ultérieur en produits phosphatés en aval. Les accords formels comportent également un mécanisme qui permet de le prolonger au-delà de la période contractuelle initiale et d'appliquer des prix qui tiennent compte de la haute qualité du concentré d'Arianne. La Société mène des discussions et des négociations continues avec d'autres clients potentiels et acheteurs.

Fin 2021 et début 2022, Ariane avait prolongé les ententes existantes, ce qui démontre l'intérêt du marché pour notre roche et le soutien que nous recevons de nos futurs clients.

RÉSERVES DU PROJET PAUL

Les réserves prouvées et probables (P&P) estimées dans l'étude de faisabilité publiée en octobre 2013 sont présentées dans le tableau suivant.

Reserve ⁽¹⁾	Paul Zone (cut-off grade: 3.5% P ₂ O ₅)	
	Tonnage (Mt)	Grade (% P ₂ O ₅)
Proven (P)	313.71	6.92
Probable (P)	158.38	6.80
Total (P&P)	472.09	6.88

(1) Les réserves ont été estimées en 2013 à partir de l'estimation des ressources de la zone Paul à l'époque, qui s'élevait à 590M.24 Mt à 7,13 % P₂O₅ (teneur de coupure de 4,0 % P₂O₅).

RESSOURCES DU PROJET PAUL

Grâce à d'autres activités d'exploration achevées en 2014, des ressources supplémentaires ont été estimées pour le projet. Toutes les ressources à jour du projet du Lac à Paul sont présentées dans le tableau suivant.

Les ressources présentées ont été publiées dans des communiqués de presse du 18 février 2015, 16 juillet 2014, 15 mai 2014 et 8 novembre 2011.

	Measured (M) ⁽²⁾		Indicated (I) ⁽²⁾		Total (M&I) ⁽²⁾		Inferred (I) ⁽²⁾	
	Mt	%P ₂ O ₅	Mt	%P ₂ O ₅	Mt	%P ₂ O ₅	Mt	%P ₂ O ₅
Paul + extensions⁽¹⁾ (cut-off grade: 4 %P ₂ O ₅)	317.64	7.29	385.06	7.05	702.7	7.16	26.01	6.58
Nicole (cut-off grade: 3.5 %P ₂ O ₅)							78.20	5.34
Manouane (cut-off grade: 2.43 %P ₂ O ₅)	136.90	5.93	26.90	5.64	163.80	5.88		
Traverse (cut-off grade: 3.5 %P ₂ O ₅)							17.00	5.98
TraMan Sud (cut-off grade: 3.5 %P ₂ O ₅)							146.00	5.30
Zone 2 (cut-off grade: 2.43 %P ₂ O ₅)							64.00	4.55

(1) **Mise en garde** : Les ressources de M+I comprennent les réserves de P & P

(2) **Mise en garde** : Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique. Il n'est pas certain qu'il en résultera d'autres travaux d'exploration pour améliorer cette ressource présumée aux ressources indiquées et mesurées.

MÉTALLURGIE

En 2020, la Société a effectué des tests métallurgiques effectués aux laboratoires COREM à Québec, au Canada. Arianne a évalué les avantages de l'utilisation d'un agent collecteur différent provenant de NordChem, une entreprise canadienne qui fournit des produits chimiques sur mesure à l'industrie minière. Les résultats de ces tests ont démontré qu'Arianne pouvait produire un concentré de phosphate de 40,25 % P_2O_5 en moyenne avec des taux de récupération variant entre 91,1 % et 93,2 % et, combiné à la rapidité avec laquelle ce collecteur agit, permettrait également de réaliser des économies dans la production de notre concentré de haute pureté.

En 2020, Arianne a également reçu d'autres résultats de tests visant à optimiser son procédé métallurgique. Le processus a été exécuté à des températures d'eau plus basses pour simuler les températures de l'eau disponibles sur le site pendant la majeure partie de l'année d'exploitation. L'utilisation d'eau à 4 °C, par opposition aux 20 °C testés à l'origine, n'a montré aucun effet néfaste sur la récupération ou la qualité du concentré de phosphate d'Arianne et permettra donc à Arianne de produire le même produit de qualité tout en réduisant le temps et les coûts associés au chauffage.

Les tests réalisés en 2013 pour l'étude de faisabilité ont démontré la possibilité de produire un concentré d'apatite contenant 38,6% de P_2O_5 avec une récupération de 90%. Des tests supplémentaires effectués à la demande de clients potentiels ont considérablement amélioré la qualité du concentré en abaissant la teneur en certains contaminants, réduisant ainsi le ratio des éléments mineurs (RFG) de 0,089 à 0,030. Ces tests nous ont permis de produire plus d'une tonne de concentré avec une teneur en P_2O_5 de 40%.

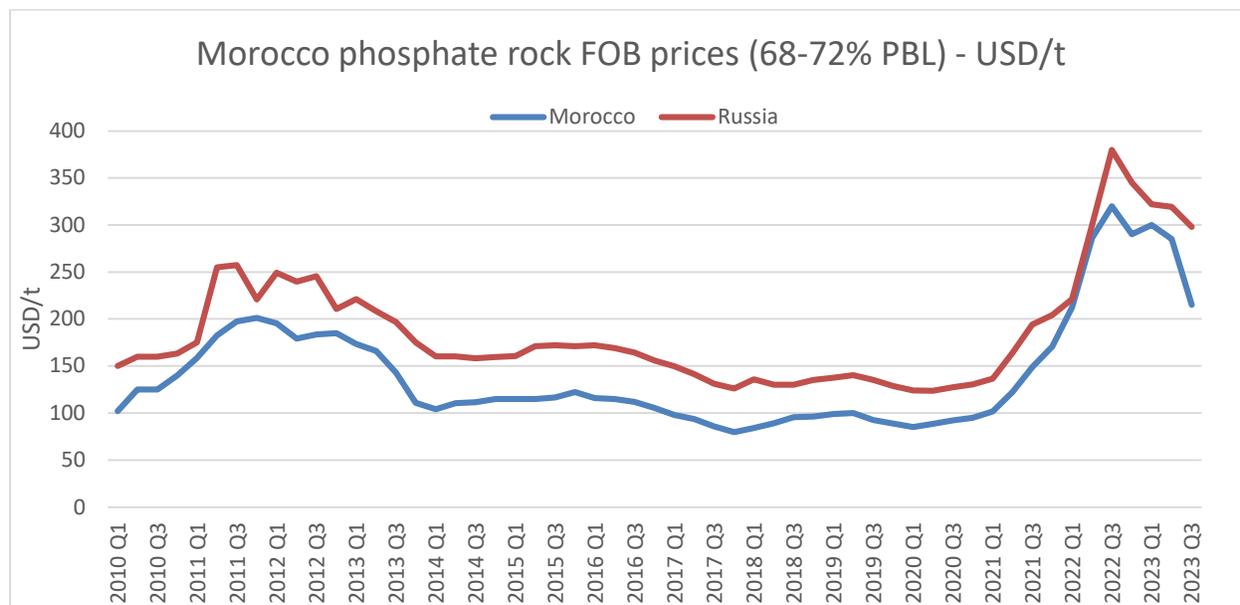
TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE

Le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine a perturbé l'approvisionnement de nombreux produits de base en provenance de Russie et a créé d'énormes implications pour le marché des engrais. La Russie est un très grand producteur et exportateur de divers engrais, y compris le phosphate. Ils sont également les seuls producteurs de roches de haute pureté (39%), disposant d'un gisement igné. Le projet du Lac à Paul peut offrir un approvisionnement national pour l'Amérique du Nord, ainsi que l'exportation vers d'autres régions du monde. Cela continue de souligner l'importance d'une juridiction géopolitique sûre.

La demande mondiale de phosphate devrait augmenter à moyen et long terme en raison de la croissance démographique mondiale et d'un changement dans les habitudes alimentaires vers des aliments plus riches en protéines, avant de prendre en compte les besoins supplémentaires liés aux batteries LFP. Dans ce contexte, le projet Lac à Paul peut satisfaire une partie de cette demande croissante et assurer un approvisionnement fiable et sécuritaire en roche phosphatée de haute qualité. Le phosphate n'a pas de substitut et est un composant clé essentiel à la vie. Il aide au développement des racines et à la résistance à la sécheresse chez les plantes.

Les acheteurs de phosphate (clients potentiels) sont préoccupés par la sécurité des approvisionnements et sont conscients de la situation géopolitique bénéfique concernant la région où se trouve la mine. Le projet Lac à Paul est situé dans une juridiction politiquement stable et favorable à l'exploitation minière. De plus, en raison de la législation européenne et des problèmes environnementaux en Amérique du Nord, il y a eu une prise de conscience croissante de la nature du concentré de phosphate utilisé dans la production d'engrais et d'autres applications. En raison de ces préoccupations croissantes, l'intérêt pour les roches phosphatées de plus grande pureté, comme celle d'Arianne, devrait augmenter. L'offre a également été limitée par l'interdiction d'exportation des engrais phosphatés par la Chine et, maintenant, par la restriction des exportations en provenance de Russie.

Depuis le début de l'année 2021, le marché des engrais avait connu de nombreuses perturbations. Cela se reflète sur le prix de la roche phosphatée qui avait considérablement augmenté depuis le début de 2021.



Source : CRU

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2023 ET 2022

DESCRIPTION	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2022
Perte nette (a)	3 183 694	6 886 297
Perte de base et diluée par action	0,02	0,03

- (a) La perte nette pour le deuxième trimestre de 2023 a été inférieure parce qu'en mars 2023, la Société a vendu une redevance de 1,5 % sur le lithium pour 2 350 000 \$, ayant un coût nul, présenté comme autre gain dans l'état consolidé du résultat global. Aussi, le calendrier prévu et les flux de trésorerie estimés de la ligne de crédit ont été revus, ce qui a réduit les frais financiers liés à la ligne de crédit.

De plus, la Société a effectué des travaux de recherche pour des projets d'application directe du concentré de roche, et les salaires connexes n'ont donc pas été capitalisés. Ces projets ont eu une incidence sur les honoraires des professionnels et des consultants.

PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2023 ET 2022

DESCRIPTION	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2022
Net loss (a)	2 503 647	2 149 098
Basic and diluted loss per share	0,01	0,01

(a) La perte nette pour le troisième trimestre de 2023 a été plus élevée parce que la Société a effectué des travaux de recherche pour des projets d'application directe du concentré de roche, et les salaires connexes n'ont donc pas été capitalisés. Ces projets ont eu une incidence sur les honoraires des professionnels et des consultants.

De plus, les coûts financiers liés à la ligne de crédit ont eu une incidence plus élevée sur le trimestre qu'au cours de l'exercice précédent en raison des frais de désactualisation.

FLUX DE TRÉSORERIE, LIQUIDITÉ ET GESTION DU CAPITAL

Au 30 septembre 2023, la Société avait un fonds de roulement 1 730 489 \$, qui comprenait des liquidités de 3 770 894 \$. La direction de la Société estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour maintenir le statut de ses obligations actuelles et maintenir ses propriétés en règle, pour payer ses frais généraux et administratifs courants et pour faire face à ses passifs, obligations et engagements existants au-delà des 12 mois suivants, à leur échéance. Pour déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toute l'information disponible sur l'avenir. Pour poursuivre les activités futures de la Société et financer ses dépenses de développement, la Société devra périodiquement lever des fonds supplémentaires, qui peuvent être réalisés de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission de nouveaux capitaux propres, le financement par emprunt ou l'obtention de capitaux auprès de partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront mises à la disposition de la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement s'établissait à 1 730 489 \$ au 30 septembre 2023, comparativement à un fonds de roulement de 1 478 826 \$ au 31 décembre 2022. La diminution est attribuable à des entrées de fonds supplémentaires provenant de la vente de la redevance sur le lithium pour 2 350 000 \$ en mars 2023, à partir desquels la ligne de crédit a été réduite de 1 million \$.

FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS PAR (UTILISÉS DANS)	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2022
	\$	\$
Activités d'exploitation	(1 098 178)	(1 079 577)
Activités d'investissement (a)	2 132 075	(478 962)
Activités de financement (b)	(517 881)	154 916
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	516 016	(1 403 623)

(a) La différence entre 2023 et 2022 est la réception de 2 350 000 \$ de la vente de la redevance sur le lithium en mars 2023.

(b) La différence entre 2023 et 2022 est le remboursement de la ligne de crédit pour un total de 1 million \$ ainsi que l'encaissement de 523 166 \$ suivant l'exercice de bons de souscriptions.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

DESCRIPTION	T3-2023	T2-2023 (B)	T1-2023 (A)	T4-2022
Perte nette	(2 503 647)	(531 353)	(148,694)	(2 214,960)
Perte de base et diluée par action	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,01)

DESCRIPTION	T3-2022	T2-2022	T1-2022	T4-2021
Perte nette	(2,149,098)	(2 431 834)	(2,305,366)	(2,026,219)
Perte de base et diluée par action	(0,01)	(0,02)	(0,01)	(0,01)

(A) La perte nette pour le premier trimestre de 2023 a été inférieure que pour les autres trimestres parce qu'en mars 2023, la Société a vendu une redevance de 1,5 % NRS sur le lithium pour 2 350 000 \$, ayant un coût nul.

(B) La perte nette pour le deuxième trimestre de 2023 est inférieure, car le calendrier prévu et les flux de trésorerie estimés de la ligne de crédit ont été revus, ce qui a réduit les frais financiers liés à la ligne de crédit.

Les informations contenues dans le résumé des résultats trimestriels sont présentées conformément aux IFRS. Les montants indiqués dans ce tableau sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle.

DISPOSITIONS HORS BILAN

À la date du présent rapport de gestion, la Société n'a conclu aucun accord hors bilan qui a, ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir, un effet actuel ou futur sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, y compris, et sans s'y limiter, des considérations telles que les liquidités et les ressources en capital.

APPLICATION DES NOUVELLES IFRS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois et neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2022. De plus, il y a un résumé des principales conventions comptables aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, et un résumé des estimations et jugements comptables critiques dans la note 4 des états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUES FINANCIERS ET GESTION DU CAPITAL

Les instruments financiers, le risque financier et la gestion du capital de la Société sont présentés et décrits dans les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

	AU 28 NOVEMBRE 2023
Actions ordinaires	196 809 271
Options d'achat d'actions	7 724 667
Bons de souscription	33 478 278

s) Raphaël Gaudreault
Raphaël Gaudreault
Chef des opérations

s) Geneviève Ayotte
Geneviève Ayotte
Chef de la direction financière

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS

MARCO GAGNON, président du conseil d'administration
JEFFREY BECK, président-directeur général et administrateur
BRIAN OSTROFF, président et administrateur
JIM COWLEY, Administrateur
STEVEN L. PINNEY, Administrateur
SIVA J. PILLAY, Administrateur
DOMINIQUE BOUCHARD, Administrateur
CLAUDE LAFLEUR, Administrateur
RAEF SULLY, Administrateur

RAPHAËL GAUDREULT, Chef des opérations
GENEVIÈVE AYOTTE, Chef de la direction financière

SYMBOLES BOURSIERS

Dan : TSX-V (Canada)
JE9N: FSE (Allemagne)
DRRSF: OTCQX (ÉTATS-UNIS)

SIÈGE SOCIAL

393, rue Racine Est, bureau 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2
Tél. : 418-549-7316
Télécopieur : 418-549-5750
Courriel : info@arianne-inc.com